

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR13.19PR  
concernant  
une demande de crédit d'investissement de Fr. 240'000.- pour le remplacement de  
l'installation de chauffage du collège des Quatre-Marronniers**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 9 juillet 2013.

Elle était composée de Mesdames Hélène Grand, Christiane Layaz-Rochat, Anne Gander et Fanny Spichiger désignée rapportrice ainsi que de Messieurs Guy Angéloz, Philippe Gruet, Jean-Claude Monney et Nicola Schirinzi.

La délégation municipale était composée de Mme Marianne Savary, Municipale et de Monsieur Jean-Jacques Jobin, adjoint du Chef de service URBAT. Nous les remercions pour leur disponibilité et la clarté de leurs informations.

### **Rappel du contexte**

Le préavis demande un crédit d'investissement de Fr. 240'000.- pour le remplacement de l'installation de chauffage du collège des Quatre-Marronniers. L'installation de production de chaleur à gaz du collège des Quatre-Marronniers doit être mise en conformité, les deux chaudières ne satisfaisant plus aux exigences de l'OPair. Compte tenu de l'état des installations existantes, il est proposé d'assainir toute la production de chaleur hormis le collecteur existant.

Le délai a été fixé par le SEVEN à juillet 2014. Toutefois, afin d'éviter tout risque lors de la prochaine période de chauffe, la Municipalité a décidé de réaliser l'assainissement durant les vacances d'automne 2013.

### **Informations supplémentaires et questions de la commission**

#### Choix du combustible

Le gaz reste, selon l'ingénieur conseil mandaté, la meilleure alternative.

*Autres alternatives envisagées :*

- Les pellets : trop peu de place de stockage
- Les panneaux solaires thermiques : pas intéressant car l'école reste vide durant une grande partie de l'été
- La pompe à chaleur : le bâtiment est équipé de radiateurs à haute température et donc peu adaptés à ce type d'équipement

### Economie d'énergie

L'ensemble des équipements prévus laisse penser à une économie d'énergie de près de 30%

### Les pavillons provisoires

Ceux-ci ne sont pas raccordés à la chaudière du bâtiment principal et donc pas concernés par ces transformations. Ils sont chauffés par une petite pompe à chaleur, l'eau chaude sanitaire est produite par des boilers électriques.

### Local désaffecté

Le mazout n'étant plus utilisé, la citerne a été vidée de son contenu. Un espace de stockage pourrait donc devenir disponible. Toutefois, le local n'étant pas facile d'accès, il ne pourra être mis à disposition. En effet, il n'est accessible que par trou d'homme.

### Durabilité

Certains agrandissements du bâtiment, moins gourmands en énergie devraient pouvoir être chauffés par la même installation. (ex : agrandissement potentiel du pavillon enfantine).

### **Conclusions :**

La commission, à l'unanimité de ses membres, vous recommande d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.



Fanny Spichiger

Rapportrice